



COMPTE-RENDU GT « TSM » du 4 février 2022

Ce Groupe de Travail porte sur l'avenir des métiers et des carrières des agents du corps des TSM. Il repose sur les conclusions d'une mission du ministère (du « CGEDD »). Vous pouvez relire notre résumé du rapport de cette mission, cf. [nos positions après la première réunion du 7 septembre](#). Nous ne revenons pas sur les actions alors abandonnées : nous nous concentrons sur celles en cours.

Le CGEDD a soutenu la direction de Météo-France dans l'idée que des postes techniciens (TSE) allaient continuer à exister, tout en demandant à l'Etablissement de mettre en valeur les contenus des postes qui relèvent de la météorologie (Prévision, Etudes, Climatologie).

La direction présente à nouveau les 561 postes TSM. 170 qui relèvent de l'informatique et 229 du domaine de l'observation, plutôt dédiés aux TSI. Environ 150 postes ont des contenus relevant de la météorologie : 14 assistants de recherche, 26 techniciens de production, 31 climatologues, 10 chargés d'étude, 17 gestionnaires de réseau, 19 observateurs, 16 à la communication, 14 chargés de clientèle. Les postes sont donc clairement identifiés ; il faut désormais les mettre en valeur. Nous y veillerons.

Avec la transformation de l'Etablissement, la prévision est désormais réservée aux ITM (c'est le poste MeteoConseils) : la réforme de la formation initiale est prévue pour la rentrée de septembre. Avec l'évolution des métiers, les statuts TSM devront être modifiés.

Le CGDD a demandé un cadre pour la politique de recrutement et de gestion des contractuels, afin d'en mesurer l'impact potentiel sur l'effectif des TSM à terme.

La CFDT-Météo s'inscrit en faveur de la CD-isation des agents en CDD, car former des agents pour les voir repartir une fois un début d'expérience acquis, quel gâchis !

La CFDT-Météo rappelle qu'un tableau présenté en CTEP indique que 55% des recrutements de TSM seront faits en dehors de l'Ecole. Nous faisons part de notre inquiétude et re-demandons sans succès des éclaircissements. La direction met seulement en avant que les recrutements en dehors de la filière Ecole peuvent être des fonctionnaires, et qu'il y a des besoins dans le domaine informatique.

3 sujets tournent autour de la rémunération

1- Deux pistes de revalorisation sont à l'étude pour tout ou une partie du corps des TSM :

- **La transformation du corps ou d'une partie du corps en un corps d'entrée de catégorie A :**
Certains agents pourraient rejoindre le corps des assistants ingénieurs du Ministère de la Recherche (le MESRI). Cela permet de meilleurs indices en début de carrière (12 points) et en fin de carrière (627 contre 587 pour un CT en fin de carrière) donc de meilleures payes.

- **La fusion du corps ou d'une partie du corps avec le corps des TSEEAC :**
De la même manière, la « Fusion avec le corps des Techniciens Supérieurs TSEEAC à la DGAC » est une piste de revalorisation, car là aussi, les agents pourraient avoir des revalorisations de paye.

Dans les deux cas, les discussions débutent seulement : une première réunion a eu lieu le 11 février entre la direction de Météo-France et la DGAC. Nous n'en avons pas les conclusions. La DRH va rencontrer la DGAFP (la direction générale de la fonction publique) pour étudier finement ces projets.

La CFDT-Météo est inquiète sur deux sujets :

1/ le recrutement : quel en sera le niveau ? N’y aura-t-il plus de recrutement au niveau BAC ? Ceux-ci représentent la moitié des recrutements TSE à Météo-France selon les chiffres fournis. On supprimerait tout ascenseur social dans Météo-France en mettant la barre trop haut à l’entrée ? Ceci étant, côté TSEEAC, le recrutement niveau BAC est permis.

2/ la scission du corps. La direction indique clairement que si cela se fait, le corps sera découpé : les TSI seraient concernés. OK, mais les autres ? La CFDT-Météo n’obtient pas de réponse claire de la direction. La gestion du corps sera partagée avec le MESRI : OK mais comment ?

2- Une autre piste à étudier en termes de rémunération est celle des primes RIFSEEP

C’est pour la CFDT-Météo la piste la plus facile à mettre en œuvre, car l’Etablissement a quasiment « les mains libres » pour prendre les décisions qu’il souhaite via le dispositif du RIFSEEP. Compenser les pertes de pouvoir d’achat devient un enjeu majeur, reste qu’il faut du budget.

L’administration rappelle les nouvelles mesures qui vont être mises en paye (mai ou juin 2022). La CFDT-Météo rappelle que certaines de ces mesures ont été décidées en 2019, par exemple les 1 000 € destinés aux TSI. Les 1 000 € pour les nuits (si supérieur à 5) devraient arriver aussi, mais il reste des sujets à creuser sur la répartition des enveloppes RIFSEEP au sein de Météo-France.

Après demande de la CGT, la DRH indique que les IFSE des TSE reconvertis en TSI à la maintenance toucheront bien une prime. En revanche, rien n’est prévu pour les gestionnaires de réseau.

Pour justifier son inaction sur « les postes à recouvrement », la direction fournit un récapitulatif des niveaux de paye des Météoconseils dans les divisions Services. La CFDT-Météo a demandé s’il s’agissait du « constaté en paye », ou s’il s’agissait de « chiffres théoriques élaborés à partir de la note RIFSEEP ». Nous n’avons pas eu de réponse en séance et [le fichier ici en lien n’a pas pu faire l’objet de discussion](#) car présenté en fin de réunion. Dommage, ce fichier demande sans doute une certaine attention.

3- Enfin, il faut revoir avec le « Guichet Unique » le rythme des requalifications dans le but de l’accélérer et d’augmenter le nombre de promotions dans le corps ITM

La CFDT-Météo avait demandé à l’administration d’avancer rapidement sur ce sujet il y a plusieurs semaines. La direction a rencontré les interlocuteurs de la DGAFP avec l’appui de la DRH du Ministère de la Transition Ecologique. Il s’agit de doubler le booster de promotion sur la période 2022/2025, et de le prolonger de 2 ans, car jusqu’ici, Météo-France n’a droit à un booster que jusqu’à 2023.

Il s’agit donc de se remettre en phase avec les objectifs du plan initial de requalification, ceux que le ministère du budget avait censurés. Un souci est que le texte est passé devant le Conseil d’Etat il y a moins d’un an seulement. La DGAFP a demandé à la direction de compléter son dossier. Ça avance donc, mais on est encore loin du circuit de signature.

Les possibilités offertes par le nouveau décret ITM entraînent 46 promotions internes au titre de 2021, d’où une nouvelle session de l’IT-Pro en 2022, puis de nouvelles promotions prévues au titre de 2022.

Conclusion

Notre sentiment général est qu’à la fois il y a de l’inertie et qu’en même temps, les transformations à l’œuvre dans Météo-France avancent sans compensation substantielle pour les agents. La faiblesse des primes pour des TSM occupant des postes ITM en est une illustration flagrante.